



Commune de

**Le Mag**  
*Val-de-Virvée*

*Printemps 2023*



[www.valdevirvee.fr](http://www.valdevirvee.fr) - Infos, Actu, Animations...

# SOMMAIRE

#14 - Juin 2023

Directeur de publication : Christophe Martial  
Rédaction : @Commission Animation  
Photos : ©Guillaume Marrou, ©Communauté  
de Communes du Grand Cubzaguais,  
©Association de Val-de-Virvée  
Impression : Imprimerie CASTET

## Vie Municipale

- Budget 2023
- Autorisation d'urbanisme
- Débroussaillage, obligations légales
- Cross des écoles - Kermesses
- Piscine, des travaux qui s'imposent

## Vie Associative

## Etat Civil

## Intercommunalité

- Aide achat vélo
- Piscine municipale, des travaux qui s'imposent
- L'Hippocampe, les pieds dans l'eau
- Les Anim'été

## Repas des Aînés

## Expression libre

## Informations Utiles

Horaires d'ouverture Mairie

- Lundi : 8h30-12h30 / 14h-18h
- Mardi : 8h30-12h30 / 14h-17h30
- Mercredi : 8h30-12h30
- Jeudi : 8h30-12h30 / 14h-17h30
- Vendredi : 8h30-12h30 /  
14h-16h30
- Samedi : 9h-12h

# Le mot du maire

Virvéennes, Virvéens

L'été s'approche à grand pas après un début d'année marqué par les conflits sociaux sur fond de réforme des retraites. On ne pourra que regretter ce qui semble devenir une habitude chez nos responsables politiques : l'absence de concertation sur des sujets prégnants.

Il en résulte un sentiment de rejet pour une grande partie de la population de notre pays ; sentiment qui ne facilitera certainement pas le retour des électeurs vers les urnes.

Mais restons sur notre territoire communal et je vais vous tracer les grandes lignes des projets en cours.

Cet été verra la fermeture pour travaux de la piscine, équipement hautement historique auquel nous sommes tous très attachés. Avec la Communauté de Communes, nous avons envisagé tous les scénarios possibles afin qu'une rénovation de cette dernière soit rendue possible sans fermeture.

Cependant, l'état du bassin est tel que seule une démolition et une reconstruction totale est envisageable. Il était donc indispensable de fermer un été pour construire un nouveau bassin.

Il s'agit là d'un engagement fort de la Communauté de Communes pour la rénovation de cet équipement. Les travaux se poursuivront avec la rénovation des vestiaires, des extérieurs et du local technique et s'étaleront jusqu'en 2026, mais sans fermeture estivale.

Les enfants pourront quand même s'amuser cet été puisque de nombreuses manifestations seront mises en place, tous les jours sur la base de loisirs, dans le cadre de l'opération ANIM'ETE de la Communauté de Commune.

La période estivale sera également propice à la réalisation des travaux d'entretien dans nos écoles.

Les futurs projets concernant notamment les bâtiments communaux se recentreront sur les économies d'énergie.

Ce mois de juin sera lancé la consultation pour la désignation du maître d'œuvre pour l'aménagement de la piste cyclable le long de la RD10 et l'aménagement de la traversée de Salignac.

Le début des travaux est prévu pour 2024 en ce qui concerne la liaison douce et certainement 2025 pour la traversée de Salignac.

Le Plan Local d'Urbanisme a pris un peu de retard puisqu'une réunion publique autour du PADD était prévue au premier trimestre de cette année. Nous espérons pouvoir la programmer avant l'été ou juste à la rentrée. L'équipe municipale vous propose également une réunion publique autour de la « Participation Citoyenne », animée par la Gendarmerie de St-André-de-Cubzac. Il s'agira de débattre sur la mise en place éventuelle de ce dispositif qui permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale. La réunion est programmée le vendredi 16 juin à 18h30 au Foyer des Albins.

Enfin, je terminerais mon propos en adressant mes félicitations à une jeune Virvéenne, Léonie LUQUOT, pour son titre de championne régionale de Breakdance.

Je vous souhaite un bel été.



Votre Maire  
Christophe MARTIAL

# Vie Municipale

## Fonctionnement

La partie fonctionnement comprend principalement les éléments suivants :

En dépenses :

- Les Charges de personnel (Salaires, cotisations, assurances etc.)
- Les Charges à caractère général (Fluides, frais de cantine, fournitures, frais d'entretien, etc.)
- Les Charges de gestion courante (indemnités des élus, service incendie etc.)

En recettes :

- Les impôts et taxes
- Les dotations et participations (Etat, collectivités territoriales etc....)
- Les produits de services (recettes périscolaires etc....)
- Les produits de gestion courante. (Produits locatifs etc..)

## Investissement

La partie investissement comprend principalement les éléments suivants :

En dépenses :

- Les investissements programmés sur le patrimoine communal
- Les charges d'emprunts

En recettes :

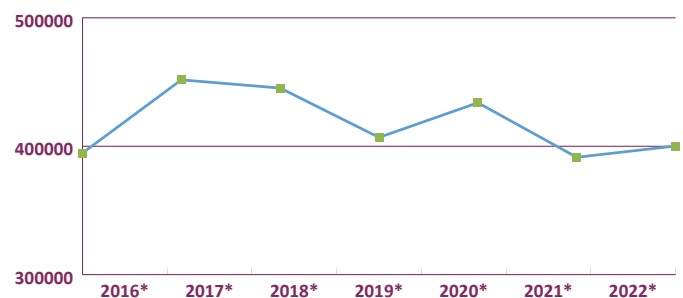
- Les subventions
- La récupération de la TVA
- La taxe d'aménagement

Encours de  
dette  
par habitant  
118,30€

Investissement  
4 041 657 €

Budget total  
commune  
9 284 000 €

Evolution de la capacité d'autofinancement de  
2016 à 2022



# Budget Primitif 2023

Excédent de fonctionnement  
3 051 778 €



Fonctionnement  
2 191 252 €

Comme chaque année, le budget primitif est élaboré en respectant les deux grands principes suivant :

Évaluation des dépenses en fourchette haute.  
Évaluation des recettes en fourchette basse.

Cette approche du budget permet de réserver des marges de manœuvre, avec la volonté de :

Ne pas augmenter les taxes communales (TFB et TFNB).

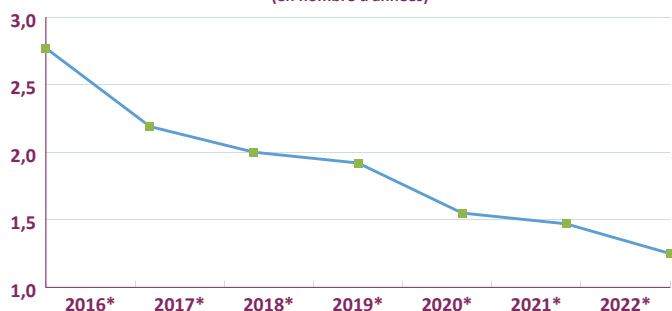
Ne pas augmenter le coût des services (cantine, garderie).

Depuis le début du mandat, les budgets successifs ont permis :

De maintenir la capacité d'auto-financement de la commune.

De conserver une capacité de désendettement très courte (1.27 année).  
D'augmenter le résultat cumulé (aujourd'hui à hauteur de 3.051.778€)

Evolution de la capacité de désendettement depuis 2016 (en nombre d'années)



« N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget »

## LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES D'URBANISME

Vous construisez ? Vous rénovez ?  
Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?

### Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..)

La TA est composée :

D'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),

D'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

### Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



### Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe?

Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

#### Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal}$

+

$S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental TAP} = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

Aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales

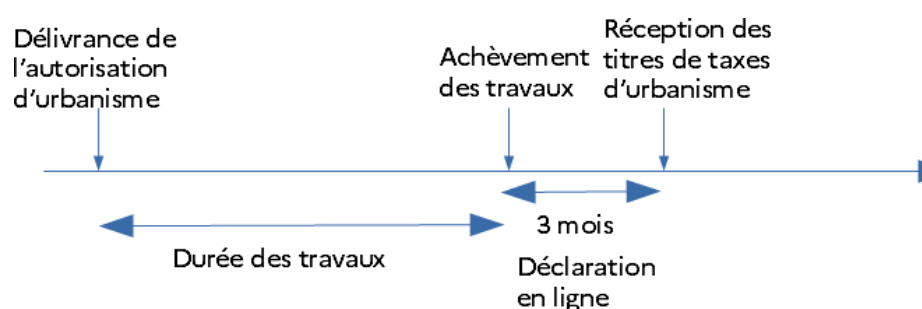
Aux sociétés HLM

Aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez vous auprès de votre collectivité.

## Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année.

<p>Valeurs forfaitaires pour 2023:</p> <p>Construction = 886 € / m<sup>2</sup> Stationnement = 2 500 € / place Piscine = 250 € / m<sup>2</sup></p> <p>Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci- contre.</p>	<p>Taux communal: Fixé par délibération du conseil municipal : 5 %</p> <p>Taux départemental: Fixé par le conseil départemental de la Gironde: 1,30 %</p> <p>Taux TAP: 0,40 %</p>	<p>S = surface fiscale</p> <p>Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est &gt; à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies.</p>
---	---	---



### Où obtenir des renseignements ?

- Après de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires par courriel: [ddtm-supem-afpu@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-supem-afpu@gironde.gouv.fr)
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques- Service Départemental des Impôts Fonciers – SDIF : Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

### Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>  
Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)

**Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.**  
**La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.**

# Vie Municipale

Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme initial (DP ou PC) est déposé avant le 1er septembre 2022 :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :
  - \* la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
  - \* la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1er septembre 2022 (sauf si modificatif d'une autorisation déposée avant le 01/09/2022) :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m<sup>2</sup>).

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

L'achèvement des travaux au sens fiscal correspond à la possibilité d'utilisation effective du bien : une construction est considérée comme achevée dès qu'elle peut être affectée à l'usage prévu, même s'il reste encore des travaux accessoires à réaliser : intérieurs (peintures, papiers peints, revêtements de sols, etc) ou extérieurs (revêtements des murs, plantations, etc).



Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1er septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service « Biens immobiliers » sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.



# LE DÉBROUSSAILLEMENT

Une obligation qui vous protège

«VOTRE PROPRIÉTÉ EST À PROXIMITÉ D'UN  
ESPACE BOISÉ?  
VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR LE  
DÉBROUSSAILLEMENT»

## LE SAVIEZ-VOUS?

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1500 départs de feu par an et 1600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

94 % des départs de feu ont une origine humaine.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures obligatoires est dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

## OÙ DÉBROUSSAILLER?

### PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur:

- 50 m abords des constructions,
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m des abords des constructions.

## POURQUOI DÉBROUSSAILLER?

Éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité.

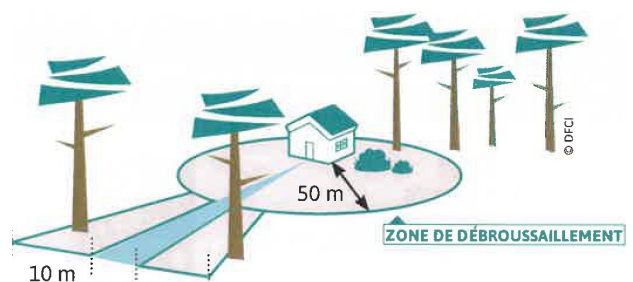
- Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments.
- Faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

## QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT?

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention, débroussailler n'est pas défricher! (Art. L 131-10 du code forestier)

**DÉBROUSSAILLER CONSISTE À RÉDUIRE LA DENSITÉ DE VÉGÉTATION AU SOL ET AÉRIENNE**



## COMMENT DÉBROUSSAILLER?

Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois), en densité trop importante, séparer les cimes et élaguer certains arbres.

Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise.

Suivant les cas, le débroussaillage nécessite :

- Une débroussailleuse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes,
- Une scie ou une simple hache pour les petites branches,
- Une tronçonneuse.

ATTENTION. Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

# Vie Municipale

## QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

### CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire à tout propriétaire, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En zone urbaine, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée. (Art. L 134-8 du code forestier)  
Sans tenir compte des limites de propriété !  
Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires.

### CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également:

- Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> (Art. L 134-2 du code forestier)
- Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre

Ceux-ci ne peuvent s'y opposer.  
(Art. L 131-12 du code forestier)

## QUAND DÉBROUSSAILLER ?

La période la plus appropriée est juste avant la reprise de la végétation, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de vigilance est de « faible à moyen » (consultable sur [dfci-aquitaine.fr](http://dfci-aquitaine.fr)). Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.

### JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !

Le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est régulièrement la cause de propagation d'incendies.

Déchets concernés : les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier (Art.13113 du code pénal).

### MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE\* (GIRONDE, LANDES, LOT-ET-GARONNE)

- Les arbres doivent être à une distance minimale de 3 m des constructions.
- L'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimale de 2,5 m du sol.
- Les voies d'accès aux constructions doivent être d'une largeur minimale de 4 m.
- Toute végétation doit être supprimée sur une hauteur de 4 mètres sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre de l'axe central de ces voies.

Règlement interdépartemental de protection des forêts contre les incendies

«La forêt est un milieu fragile,  
Protégeons-la.»

## Les écoles communales

Cross

Les élèves des classes de CP au CM2 de l'école des Petits Albins et de l'école Jean Beynel se sont retrouvés le vendredi 16 avril, à la base de loisirs, pour une compétition de cross.

Ils étaient une soixantaine d'élèves répartis sur différents parcours en fonction de leur âge, sous les encouragements des directeurs d'école Jérôme Lefebvre et Frédéric VIDALENC, ainsi que leurs collègues enseignants et de nombreux parents.

Les vainqueurs de chaque catégorie se sont vu remettre une médaille.

Cet après-midi sous le soleil a ravi tout le monde, les enfants comme les parents.



## Fêtes des écoles !

Cette année la kermesse de l'école Jean Beynel, commune déléguée de Saint Antoine, aura lieu le 24 juin à partir de 18h00 et sera assurée par l'équipe enseignante. Viendra ensuite un repas festif proposé par le comité des fêtes.

La kermesse de l'école Jacques Colavolpe aura lieu le 30 juin à partir de 18h00.

La kermesse de l'école des Petits Albins, aura lieu le 30 juin à partir de 18h00.

Cette année l'école des Petits Albins s'allie à l'Association des Parents d'Élèves pour l'organisation de cet évènement, qui aura lieu, et c'est une première, sur la base de loisir Georges Corbizet (piscine municipale).



## « ACCA de Salignac »

L'ACCA de Salignac organisera les 17 et 18 Juin 2023 son premier Ball-Trap de la saison et le 14.15.16 Juillet son deuxième Ball-trap avec la remise en jeu du trophée « Jean-Pierre Baudouin » sur un concours 50 plateaux le matin du 14 juillet.

L'assemblée générale se déroulera le vendredi 23 Juin 2023 à 20h30 à la salle des associations sur la commune déléguée d'Aubie-et-Espessas sur la base de loisir à côté des courts de Tennis.

Pour faire un bilan bref sur la saison 2022/23, nous avons enregistré une dizaine d'adhérents en moins sur la saison comparée à la précédente.

Pour ceux qui le désirent la Fédération Nationale de Chasse a mis en place depuis quelques années, la possibilité de passer son permis de chasse pour zéro euro, se renseigner sur le site de la FDC33. Nous avons besoin de jeunes chasseurs et chasseresses dans le futur pour maintenir l'équilibre cynégétique du secteur. Nous avons d'ailleurs cette année 4 jeunes femmes pratiquant notre loisir sur la commune.

La chasse c'est la nature avant tout, l'esprit de liberté dans nos campagnes, l'amour de se promener avec son chien en pratiquant la chasse, l'observation et l'approche de la faune dans nos campagnes et aussi un moyen de participer à des missions d'intérêts généraux en régulant certaines espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur les cultures de nos amis propriétaires, car sans eux nous ne chasserions pas ....

Après ce petit message, nous vous souhaitons à tous un agréable printemps et nous vous attendons nombreux pour nos ball-traps au stand « Jean-Marie Rocheteau » chemin de Guillebeau, n'hésitez pas à venir nous voir pour un moment agréable.

Bien à vous.

Le Bureau de l'Acca de Salignac

## « AGTC Val-de-Virvée »

La deuxième partie de saison 2022 - 2023 va débiter avec le retour des équipes de printemps et surtout notre tournoi senior !

Après le succès du tournoi senior de l'an dernier qui a rassemblé plus de 100 joueurs de toute la Gironde. Nous organisons cette année encore du 26 avril au 13 mai notre tournoi. C'est une période très importante pour nous, car en plus d'un apport financier, ce tournoi permet de créer une dynamique autour du club. Tous les jours jusqu'à tard dans la nuit sont disputées des rencontres, qui amènent des compétiteurs et spectateurs, que nous accueillons dans l'esprit du club. C'est l'occasion aussi pour nos joueurs de défendre les couleurs de leur club.

Du côté du bureau, cela demande un énorme engage-

ment de la part de nos bénévoles, mais vu les retours que nous avons, cela en vaut la peine ! Vous êtes les bienvenus pour y prendre un verre et découvrir notre club à cette occasion.

En interne, le club engage une équipe femme de plus aux matchs de printemps. C'est une très bonne nouvelle que nous voyons comme récompense de l'engagement de tout le bureau, en passant des bénévoles à notre entraîneur Guillaume qui permet à nos joueurs d'évoluer, et s'ils le souhaitent faire de la compétition.

Nous avons également organisé 2 galaxies tennis, ce sont des petits tournois pour les 6-8 ans et les 8-10 ans. Ainsi que deux TMC un autre type de tournoi, l'un avec des 15-18 ans et l'autre tout âge réservé pour les femmes dès 14 ans. Tout s'est très bien passé, avec des joueurs du club, mais aussi de l'extérieur.

Cet été, nous espérons, atteindre les 100 licenciés dans notre club.

Les beaux jours aidant, de plus en plus d'événement en interne vont avoir lieu pour rassembler un peu plus nos adhérents.



Nous contacter

Tél : 07.68.04.78.96

Mail : aubiegauriaguettenniscub@gmail.com

## « COMITÉ des FÊTES de SAINT-ANTOINE »

Pour cette année, nous souhaitons vous informer que le Comité des fêtes et de bienfaisance de Saint Antoine participe à la hauteur de 1000€ à la sortie scolaire de l'école de St Antoine pour leur voyage à Paris

3 JUIN Journée pétanque organisée par le Comité des fêtes de St Antoine, Val de Virvée. Début du tournoi à 09h30 à St Antoine en doublette montée, réservé aux membres de l'amicale pétanque éventuellement accompagné d'une proche ou d'un ami pour la doublette

et dans la limite des places disponibles

Restauration le midi avec menu unique sur inscription

- 24 JUIN : Soirée << après kermesse >> (moules/frites), au parc de la salle des fêtes de St Antoine.
- 1 juillet : Marché gourmand parc de la salle des fêtes de St Antoine avec de nombreux exposants locaux animé par NICOLAS un chanteur.
- 23 SEPTEMBRE Marché gourmand (Parc de la salle des fêtes de St Antoine)
- 7 OCTOBRE Journée pêche à la truite au lac Moulin de l'eau Aubie-et-Espessas, Val-de-Virvée.
- 12 NOVEMBRE Vide armoire << salle foyer des Albins >>
- 1 DÉCEMBRE BELOTE (salle des fêtes de St Antoine)

## « ECLA&E »

### MARCHE NOCTURNE

Nous vous donnons rendez-vous le Samedi 8 Juillet 2023 sur la Base de Loisirs (Aubie-et-Espessas) pour notre marché nocturne annuel.

Cette année, le Secours Populaire sera présent avec son traditionnel moules-frites. Mais vous y trouverez aussi d'autres stands de restauration, des producteurs de vins... et la buvette. Des jeux pour enfants et adultes seront là pour vous amuser.

L'animation du marché sera assurée par le groupe Ze Bus and Co.

La soirée se terminera par le traditionnel feu d'artifice qui ravira petits et grands.

Nous vous attendons avec impatience pour le plaisir de vous voir ou revoir et passer une bonne soirée tous ensemble.

Pour tout renseignement, vous pouvez envoyer un courriel à : [eclaubieespessas@gmail.com](mailto:eclaubieespessas@gmail.com)



## « Le Cours de Danse »

Saison 2022/2023,

L'école de danse vous accueille tous les lundis soir, mercredis après-midi, jeudis soir et vendredis soir à Val-de-Virvée, Salignac. Disciplines proposées :

Eveil pour enfants,  
Classique (tous niveaux),  
Modernjazz et Contemporain.

-o-

Nouveau

Un cours de danse classique pour adultes débutantes vous propose :

Barre classique, barre au sol, assouplissement et travail des abdos.

Enchaînement en musique pour l'endurance et la mémoire avec une approche artistique.

-o-

Au sein de l'école, tous les cours sont assurés par des professionnels de la danse et Diplômés d'État.

Inscriptions toute l'année.

Renseignements : tél 06 71 47 27 10

Mail : [lecoursdedanse33@gmail.com](mailto:lecoursdedanse33@gmail.com)

[www.lecoursdedansesaintandredecubzac.com](http://www.lecoursdedansesaintandredecubzac.com)



## « Les Antonins Investis »

L'association Les Antonins Investis organise depuis 10 ans des manifestations tout au long de l'année scolaire telles que les bourses aux vêtements, loto, Fête de la musique (avec les mêmes pas cap), vide grenier...

Cela nous permet de contribuer aux projets éducatifs de l'école Jean Beynel en accord avec les enseignants et de les aider financièrement sur les sorties de fin d'année.

Cela nous permet aussi d'offrir à tous les enfants de l'école des activités extra-scolaires gratuites (boom haloween, goûter de Noël, chasse aux œufs, carnaval ...) Nous sommes aussi investis pour le Téléthon chaque année (soirée Country avec Country Five Angel ...)

## « Les Fils D'argent »

Toujours présente sur la commune déléguée de SALIGNAC, l'association compte à ce jour 15 adhérents. Elle se retrouve, le 1er lundi de chaque mois à la salle des associations, rue Bicou, à 14h30, afin de partager un loto, suivi d'un goûter.

Également, nous organisons trois repas en cours d'année.

Venez nous rejoindre, nous en serons très heureux.

La Présidente,  
Mme BAUDOUIN  
Tél : 05 57 43 38 95

## « Les Joyeux Albins »

En ce début d'année 2023 nous rassemblons 105 adhérents. Malheureusement, quelques-unes de nos amies nous ont quittées ; d'autres ne viennent plus pour raison de santé ou on fait le choix de la maison de retraite. Par contre c'est avec plaisir que nous accueillons de nouveaux adhérents.

40% d'entre nous résident sur la commune de Val De Virvée.

### Un aperçu de nos activités

Deux fois par mois au foyer des Albins nous organisons un loto et belote avec collation offerte.

Une fois tous les deux mois, 70 à 75% de nos adhérents participent au repas convivial préparé par notre traiteur habituel « Le Réveil des Papilles ».

### Nous organisons aussi:

1 / des sorties à la journée tout compris : Le 09 mai sortie croisière de 28 Km sur la Charente et visite d'une exploitation viticole.

2 / des sorties cabaret .....: Ange Bleu – Grain de Folie – Le saint Sébastien à Couquèques .....Le 16 mars nous étions 40 au GRAIN DE FOLIE

3 / un repas dansant avec la participation d'Anim Usic Passion .

Pour ces trois activités nos adhérents bénéficient d'une aide financière à hauteur de 20% maximum.

4 / Nous proposons des voyages en France ou à l'étranger sur catalogue. Du 19 au 23 juin séjour à OS DE CIVIS en ANDORRE - visite d'une mine de sel en Espagne - journée 4x4 en montagne.....

Pour les séjours il n'y a pas d'aide financière du club. Périodiquement nous informons nos adhérents sur l'état de nos finances.

Ne restez pas isolé, évitez le repli sur vous-même venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus parmi nous. C'est le lieu où la fraternité, la convivialité sont les maîtres mots d'un meilleur quotidien.

QUI REJOINT LES JOYEUX ALBINS  
OUBLIE PETITS ET GROS CHAGRINS

Si vous désirez nous rejoindre il vous suffit de prendre contact : Tél :0674562650 / 0659200685

Le Président, Michel Paulais

# Vie Associative



## Association des Parents d'Élèves « Les Petits Albins »

Le 16 décembre 2022, l'association a organisé un goûter de Noël à l'école. Les enfants ont pu se régaler et rencontrer le Père Noël.



Le 15 janvier 2023, les parents ont été conviés à la dégustation de la galette au Foyer des Albins. Les enfants en ont profité pour partager les chants de Noël appris en classe.



Plusieurs actions sont menées depuis le début de l'année pour récolter des fonds pour participer au financement des projets de l'école :

- Vente de sacs et de torchons personnalisés avec les dessins des enfants
- Vente de madeleines et biscuits BIJOU
- Vente prochaine de box goûter
- Mise en place d'une cagnotte en ligne...

Les membres de l'Association travaillent déjà activement, avec l'équipe enseignante et la Mairie, à l'organisation de la kermesse qui se tiendra, pour la 1ère fois, à la base de loisirs Georges Corbizet.

Renseignements sur [parentselevesaubie@gmail.com](mailto:parentselevesaubie@gmail.com) ou 06-19-79-45-14

### « Il Était Une Fois L'histoire Des Même Pas Cap !! »

A la rentrée 2002, un petit groupe de parents de l'école d'Aubie et Espessas ont créé l'AAPEAE, l'association autonome des parents d'élèves d'Aubie et Espessas, la 1ère association de parents d'élèves de la commune.

En plus du traditionnel travail de soutien aux familles et aux enfants de l'école, l'AAPEAE organise le Carnaval. Pour financer celui-ci, les parents avec l'aide des enseignants et des enfants fabriquent et vendent le calendrier annuel et organisent aussi des inter villages sur la base de loisirs aux beaux jours.

En 2004, l'AAPEAE décide de séparer l'activité parents d'élèves élus de la partie extra-scolaire. Il n'y aura plus d'association de parents d'élèves élus.

L'AAPEAE a financé de 2003 à 2006 les initiations à l'informatique à la pose méridienne pour les classes de CE2 CM1 et CM2 en plus de son traditionnel carnaval avec son défilé.

### 2006 APRES CONCERTATION, LE NOM DES MÊME PAS CAP EST DONNÉ POUR PLUS DE LISIBILITÉ.

Ce nouveau nom a donné des ailes aux parents en créant les ateliers créatifs le samedi après-midi à la maison des associations à la base de loisirs.

En 2010, Halloween, son défilé, son bal ou sa chasse aux sorcières selon les envies de nos chers bambins.

2013 Création du Marché de Noël pour le plaisir des petits et des grands qui sont toujours heureux de se retrouver dans les allées de nos exposants le plus local possible.

2015 Chasse aux œufs dans le parc de la Charmille ou à la base de loisirs en Avril.

2015 La journée des petits Albins voit le jour avec la ferme pédagogique Califourchon, structures gonflables, initiations aux différents sports et activités de la commune.

2016 premier Carnaval de Val-de-Virvée avec Les Antonins Investis.

2017 Fête de la musique dans le Parc de St Antoine avec les Antonins Investis et Country Five Angels.

2022 Mise en place des CLAS « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » dispositif CAF

2022 Création du jardin potager pédagogique multi-générationnel en collaboration avec l'école des petits Albins et les Joyeux Albins avec le soutien de la municipalité.

Nous avons encore beaucoup de projets, nous sommes ouverts aux nouvelles idées !!

# Vie Associative

**NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX À LA  
JOURNÉE DES PETITS ALBINS  
LE SAMEDI 10 JUIN 2023 DE 10 H À MINUIT À LA  
BASE DE LOISIRS ACTIVITÉS GRATUITES DE 2 ANS À  
99 ANS**

Renseignements au 06 87 17 43 35  
[memepascapaubie@gmail.com](mailto:memepascapaubie@gmail.com)

### « Parol'à : l'association qui donne la parole à... »

Association loi 1901

Donner la parole aux personnes voulant transmettre leur histoire, leur mémoire, leur savoir : telle est la mission de l'association Parol'à, née en juillet 2022.

Dans cet objectif, trois types d'action sont menés : des ateliers d'écriture, des projets autour du recueil de la mémoire des habitants et l'édition d'ouvrages témoignages.

#### 1. Les ateliers d'écriture

L'accompagnement dans l'écriture est un des axes majeurs de l'association Parol'à :

- En premier, aider à écrire sur soi et/ou ses ancêtres. Pour mieux se connaître mais aussi poser sur le papier les poids de la vie afin de s'alléger. Car l'écriture aide à panser les blessures, à transmettre des sensations, des émotions... Dans ces ateliers d'écriture « Récit de vie », on ose s'exprimer avec authenticité. Sous les conseils bienveillants de l'animatrice et de l'ensemble du groupe, les participants apprennent à prendre confiance en leur plume et à structurer leur pensée, pour avancer sur la voie de la sérénité
- Si écrire est un plaisir alors pourquoi ne pas aller vers la création d'une fiction ? L'association propose également des ateliers d'écriture « créative » : comment créer ses personnages et les rendre réalistes et crédibles ? Comment créer un univers complet ? Comment construire le « voyage du héros » ? Les participants découvriront les clés et les astuces pour construire une histoire fictive. Ces ateliers sont tout public.

#### 2. Les projets autour du recueil de la mémoire des habitants

Pourquoi est-ce si important de collecter cette mémoire des habitants ? Parce qu'ils sont les témoins vivants d'un passé révolu. Deux méthodes possibles :

- Pour le compte de municipalités ou associations locales, Parol'à réalise des ouvrages intitulés « De mémoire de... Les habitants se racontent » dans lesquels une vingtaine de témoins dévoilent leurs souvenirs
- En lien avec toutes structures accueillant un jeune

public (établissements scolaires, accueils de loisirs, espaces de vie sociale...), l'association accompagne ces jeunes publics dans l'interview de leurs aînés puis la retranscription de leurs témoignages sous la forme d'articles de journal ou de chapitres de livre. Un projet favorisant le lien intergénérationnel.

### 3. L'édition d'ouvrages témoignages

Touchée par les belles histoires vraies, l'association se propose d'aller jusqu'à l'édition d'ouvrages coups de cœur.

Contact : [associationparola@gmail.com](mailto:associationparola@gmail.com) Tel : 06 30 49 66 26 / 06 61 32 04 66.



### « Association Rével'Être & Yoga »

Nous sommes heureux de vous faire part de la naissance à l'automne dernier d'une association qui se propose de faire découvrir et de développer différentes techniques et pratiques corporelles en lien avec le bien-être.

Nous vous proposons 2 cours de Kundalini Yoga par semaine :

- Mardi 19h15 (salle multisports de l'école de Salignac)
- Mercredi 19h15 (Salle du Temps Libre de Salignac)

**Le premier cours d'essai est offert**, alors n'hésitez pas à venir expérimenter ! Chaque cours est différent et toujours précisément guidé par l'enseignant. Cette pratique ne nécessite aucun prérequis aussi il est possible d'intégrer les cours à tout moment de l'année. Le kundalini Yoga ne cherche pas la posture parfaite, chaque personne est accueillie selon sa morphologie et son état du moment.

Nous serions ravis de vous faire découvrir cette puissante pratique qui permet de réveiller son énergie, de renforcer son système immunitaire, de se centrer, de mieux gérer ses émotions et son stress en évacuant les tensions physiques et émotionnelles.

Nous proposons également des matinées de « Tantra Yoga », un mélange de kundalini yoga, de danse libre, de relaxation et de méditation.

## Vie Associative

Prochaines dates :

- Dimanche 30 avril (9h00 - 12h00)
- Dimanche 25 juin (9h00 - 12h00)

L'association Rével'Être & Yoga, c'est aussi des marches méditatives, des cercles de parole (des espaces pour exprimer ses difficultés du moment, ses inquiétudes, ses doutes...) et bien d'autres activités que vous pouvez consulter sur la page Facebook ou Instagram de l'Association.

Présidente : Fanny VAN-IMPE Administrateur :  
Alain BERTHEAU

Renseignements : [reveletr.yoga@gmail.com](mailto:reveletr.yoga@gmail.com)  
ou 06 20 05 91 53.



### « Sa s'Élèves »

Vous avez envie de rejoindre une équipe de parents motivés qui a à cœur de faire bouger son village ? Nous organisons tout au long de l'année des manifestations diverses et variées, dans le but d'apporter une aide financière et matérielle à l'École Jacques Colavolpe. Vous avez un petit peu de temps, de l'envie et des bonnes idées, alors n'hésitez plus, on vous attend !!

Prenez contact avec nous pour plus d'infos :

Mail: [saseleve.parents.salignac@gmail.com](mailto:saseleve.parents.salignac@gmail.com)

Tel: 07.89.85.18.56

Facebook: Sa s'Elèves



## « Salignac VTT »

Les beaux jours sont arrivés. Cet hiver, propice à la pratique de notre activité, nous a permis de nous retrouver chaque dimanche matin (à 8h45 à la Salle du Temps Libre de Salignac).

Nous avons même eu le plaisir d'organiser une randonnée nocturne suivie de notre habituel repas « léger » pour nous requinquer.

Ce début d'année est également riche en sorties hors commune (Charente, Charente-Maritime, Sud Gironde) sur des randonnées organisées par des clubs partenaires.

Si cela vous tente, à partir de 15 ans, n'hésitez pas à venir tenter l'aventure avec votre vélo et votre casque, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Contactez : Fred au 06.70.88.06.71 ou Nico au 06.76.77.47.09



## « Saint-Antoine du bon pied »

20 ans déjà notre Association faisait ces premiers pas, le 25 et 26 février une grande Expo Photos retraçait ce long chemin. Deux points forts ce trimestre : Fête du mimosa à l'Île d'Oléron et l'expo Photos 20 ans de Rando.

Nos contacts : Cécile : 06 26 15 62 96

Joaquim : 06 18 59 47 92



## « Association pour la mise en valeur de l'église Saint-Pierre de Salignac »

L'association a pour but de participer à l'élaboration de projets de restauration de l'église de Salignac et de son mobilier. Nous avons ainsi l'intention d'organiser prochainement un concert de musique classique pour aider au financement du remplacement des chaises très abimées.

Mais l'association veut également faire vivre l'édifice, patrimoine des Salignacais depuis de nombreux siècles : c'est ainsi que l'association propose des visites accompagnées de l'église sur rendez-vous. Et pour les plus jeunes, un livret-jeu agrémentera la découverte... Si l'histoire et la conservation de l'église de votre commune vous intéressent, vous pouvez également nous rejoindre, l'association a besoin de vous !

Contact : Christine Fort 06 71 45 91 11

## « Rencontres et Loisirs »

Cette année encore, nous vous proposons :

- Atelier Peinture sur Soie le mardi à partir de 10h 30 à la salle «BICOU» de Salignac (Renseignements au :06-20-51-84-39)
- Couture le Jeudi à partir de 14h à la salle «BICOU» de Salignac (Renseignements au : 05-57-43-29-52)
- RANDO le mardi - Départ de la Maison du Temps libre de Salignac à 14h 15.(Circuits de 8 à 10 kms) (Renseignements au : 05.57-43-26-68)
- Bourses aux Vêtements ou aux Jouets à la Maison du Temps Libre de Salignac

Dates des bourses pour 2023 :

- Vêtements Printemps / Eté (Enfants et adultes) du 30 Mars au 4 Avril
- Vêtements Automne/Hiver = du 21 Septembre au 26 Septembre
- Jouets / Bric à Brac = du 23 Novembre au 28 Novembre

Vous pourrez retrouver des renseignements sur internet = Sites [bourseauxvetements.fr](http://bourseauxvetements.fr) ou au 06-20-51-84-39

Venez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

La Présidente  
Cathy DUHAU

## « Secours Populaire Français de Val-de-Virvée »

\* Prochaine collecte alimentaire dans les magasins

Juin 2023, date à préciser

Octobre 2023 du 13 au 15

Boutique Braderie: 7 chemin de Bicou à Salignac / Val de Virvée

- Tous les mercredis de 14 h à 17h et tous les 1ers samedis du mois de 9h à 12 h
- Accepte les dons de vêtements, accessoires....
- Marie France 06 19 72 11 29

Boutique Bric à Brac: 18 Rue d'Aubie à Aubie et Espessas / Val de Virvée

- Tous les 2èmes samedis du mois de 9 h à 13 h
- Accepte les dons de livres, jeux, jouets, vaisselles, bibelots
- Virginie 06 14 16 51 66

Vide grenier: le 17/09/2023 à la base de loisirs de Aubie-et-Espessas.

Assemblée Générale: le 02/09/23 au Foyer des Albins à 14h30.

Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles, de nouveaux projets dans le respect des valeurs du Secours populaire.

Pour tout renseignement : Nadine 06 84 51 05 80

Facebook: Secours populaire Aubie-et-espessas



## Vie Associative

### « Sali'An »

NOUS avons posé la première pierre mais VOUS avez posé les suivantes !

SALI'AN, une année riche en émotions !

Créé le 13 mars 2013 par Annie Martin Tartrat, entourée d'une petite bande d'amis, **SALI'AN** célèbre cette année ses 10 ans dans la gaité, la bonne humeur et l'émotion !

Depuis le début, **SALI'AN** n'a eu de cesse de travailler pour faire de ses rendez-vous des événements conviviaux, chaleureux, synonyme d'engagement citoyen, où le rêve est toujours central !

Rencontres Artistiques, Théâtre, Comédie Musicale, Arts de la Rue, Ensembles Vocaux, Fête du Jardin, **SALI'AN** a toujours fait la promotion d'une culture accessible à tous, prouvant bien, que même un village peut parier sur la richesse de tels événements pour créer du lien social !

A l'occasion de cet anniversaire, Annie Martin Tartrat remercie,

#### Sa commune

Merci à Val de Virvée pour son soutien, son aide matériel et logistique et son intérêt porté à l'aventure SALI'AN !

#### Son public fidèle qui fait sa fierté !

Merci de votre plaisir et de vos émotions ! Merci d'avoir partagé cette formidable aventure, ce petit bout de chemin que nous avons tracé et accompli ensemble !

#### Sa joyeuse bande d'amis, révologues.

**SALI'AN** est le fruit du travail passionné de bénévoles dynamiques et compétents, la même équipe depuis 10 ans ! Merci de leur dévouement et de leur enthousiasme, merci d'avoir toujours su joindre leurs cœurs et leurs efforts aux miens !

Sans vous tous rien n'aurait jamais existé !



# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES



- ALAPERRINE Elina le 17/10/2022
- LOPEZ Marta, Patricia, Annyvonne, Margot le 21/10/2022
- POISSANT Romy, Frida, Lou le 31/10/2022
- BORDINA Léna le 02/11/2022
- ROUSSEAUX LUCAS, Gérard, Pascal le 19/11/2022
- TROUTET COTAYA Léo le 03/12/2022
- CORREIA DOS SANTOS Roméo, Valentino le 07/12/2022
- CHERFAOUI Kamil le 09/12/2022
- LINORA VECINO Cataleya le 14/12/2022
- MERDUKH Eveline le 22/12/2022
- BULLIDO Rafael, Roberto le 09/01/2023
- DUPHIL DEBLICK Adrian le 11/01/2023
- BEDUE Calypso, Ofélia le 25/01/2023
- BRIZARD VIGUIE Asmaël, Sirius le 28/01/2023
- BERNARD Victoire le 09/02/2023
- BERGEON Loan, Raymond le 11/02/2023
- SIMONNOT Louise, Cathy, Ida le 25/02/2023
- OUTEIRIHNO PIRES Ruben le 26/02/2023
- MARCADÉ Kélya le 05/03/2023
- FERNANDES DE BRITO Camila le 20/03/2023
- NEAU Jade, Marine le 21/03/2023
- POIRIER Nina, Angélique, Aurélie le 02/04/2023
- ALFONSO Rafaël, Pierre le 11/04/2023

## MARIAGES



- GREGOIRE Nicolas, Lucien et PEREIRA Clara, Alexia le 17/12/2022
- LIEGE Vivien, Clément et FOUCHER Stéphanie, Catherine, Jacqueline le 02/02/2023
- BALLANGÉ Sylvain et SBERRO Laura, Abigail, Karia le 25/03/2023
- DESBORDES Grégory, Etienne et BRUNET Hélène, Claire le 15/04/2023
- BOURGEOIS Franck, Norbert, René et DE ARAUJO Céline le 06/05/2023
- SAINTE-MARIE Régis, Emile, François et PERRET Marie-Christine le 13/05/2023

## DÉCÈS



- RASTOUIL Raymond le 27/10/2022
- GAGNEROT Jean, Maurice le 02/12/2022
- KILIÇ Nihat le 10/12/2022
- LAUNAY Anthony, Claude le 19/12/2022
- ROSSETTO Guy, Victorio le 24/12/2022
- POIRIER Annie, Michelle, Raymonde épouse THOMAS le 30/12/2022
- DUNAS André, Pierre le 28/01/2023
- RHODON Michel, Louis, Raymond le 13/02/2023
- RICHARD Suzanne, Marie-Rose veuve GUILLAMET le 26/02/2023
- POURTALÉ Robert, Pierre, Paul le 03/03/2023
- ALONSO André, Antoine, Michel le 18/03/2023
- ARTAUD Alain-Jean, Evariste, Michel le 25/03/2023
- BERTILLE Sandrine, Françoise, Claude le 28/04/2023
- MARTINEZ José le 30/04/2023

## Le Grand Cubzaguais renouvelle son dispositif d'aide à l'achat de vélo pour ses habitants

La Communauté de Communes passe la vitesse supérieure, en prolongeant son coup de pouce pour les mobilités douces, jusqu'au 31 décembre 2023. Cette aide financière, sous condition de ressource, porte aussi bien sur les vélos mécaniques que sur les vélos électriques, avec une nouveauté cette année : les vélos mécaniques neufs sont maintenant éligibles ! Pouvant aller de 50€ à 150€ selon l'achat, cette prime s'inscrit dans le cadre du Plan Vélo du Grand Cubzaguais lancé en 2021.

Cette aide a pour objectif d'encourager l'achat d'un vélo, avec une incitation à acheter d'occasion, électrique ou non, pour les adultes comme pour les enfants (à partir de 12 ans). L'octroi de l'aide se fait sous condition de ressource, pour pouvoir en bénéficier il faut un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 19 200€. Le montant de l'aide à l'achat est différencié selon le type de vélo :

Type d'équipement	Montant de l'aide
Vélo mécanique d'occasion	50% du prix d'achat plafonné à 70€
Vélo mécanique neuf	50% du prix d'achat plafonné à 50€
Vélo électrique, cargo ou pliant neuf	50% du prix d'achat plafonné à 100€
Vélo électrique, cargo ou pliant d'occasion	50% du prix d'achat plafonné à 150€

### Conditions

Habiter le Grand Cubzaguais

Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 19 200€

Avoir une preuve d'achat de son vélo (facture)

2 aides maximum par foyer

Seuls les achats effectués après le 1<sup>er</sup> octobre 2022 seront pris en compte, sur présentation d'une facture. Deux achats maximum par foyer peuvent faire l'objet de l'aide à l'achat. Cette aide intercommunale, réservée uniquement aux habitants des 16 communes du territoire, est cumulable avec les différents dispositifs nationaux existants.

Pour en bénéficier, un formulaire de demande est disponible sur l'adresse <https://velo.grand-cubzaguais.fr>. Pour la version papier, il devra être retourné complété à Grand Cubzaguais Communauté de Communes, 365 avenue Boucicaud, 33240 Saint-André-de-Cubzac, accompagné de la facture d'achat, d'une attestation de domicile de moins de 3 mois, d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie de la pièce d'identité du demandeur. Pour les vélos destinés aux enfants de 12 à 16 ans, une attestation de scolarité devra être ajoutée. A noter que les vélos pour les enfants de moins de 12 ans n'entrent pas dans le cadre de cette aide. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée des dossiers reçus complets et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

# Cet été, la piscine intercommunale de Val-de-Virvée sera fermée pour se refaire une beauté !

La piscine intercommunale de Val-de-Virvée, bassin estival historique du Grand Cubzaguais, n'ouvrira pas cet été en raison du lancement d'importants travaux. La réouverture est prévue pour l'été 2024, avant d'attaquer les autres phases de ce chantier qui devrait s'étaler jusqu'en 2026, sans autres périodes de fermeture.

En 2017, les élus du Grand Cubzaguais s'étaient engagés à conserver la piscine estivale de Val-de-Virvée, au même titre celle de Bourg, et ce malgré l'ouverture à l'année du centre aquatique L'Hippocampe.

Cet engagement va désormais plus loin, avec le lancement dès cette année d'importants travaux de rénovation de la piscine en vue d'une réhabilitation complète de l'équipement datant des années 1940. Le chantier intervient pour répondre aux problématiques de fuites du bassin et des réseaux annexes (jusqu'à 250m<sup>3</sup> par jour), et de sécurité des locaux techniques suite à un glissement du bassin ;

## Un chantier jusqu'en 2026

Outre cette mise en sécurité, interviendra dans un second temps une mise aux normes sanitaires conforme aux standards actuels ainsi qu'une mise en confort de l'équipement avec la réhabilitation des parties vestiaire.

Pour ce faire, le chantier a été réparti en plusieurs phases pour permettre d'occasionner le moins de fermeture au public possible. La première phase des travaux, durant laquelle la piscine sera fermée débutera dès cet été 2023, et concernera le bassin et les réseaux extérieurs. Après une réouverture en 2024, plusieurs phases de travaux seront lancées durant les hivers 2024 à 2026 : la phase n°2 sera consacrée au local technique, les phases n°3 et n°4 concerneront les vestiaires. L'enveloppe globale de ce projet est de l'ordre d'1,5 millions d'euros HT.

## Les Anim'été proposeront « Val-de-Virvée plage » tout l'été

Un été sans baignade à Val-de-Virvée, mais pas sans activités ! En effet, pour permettre aux habitants de profiter de la période estivale la Communauté de Communes renforce son dispositif des Anim'été sur les abords du lac en proposant « Val-de-Virvée plage ».

Tous les jours de l'été, du lundi au vendredi, les Anim'été proposeront une activité différente les après-midi. Au programme : structures gonflables, murs d'escalade, initiations sportives et jeux en accès libre. La piscine estival de Bourg sera ouverte jusqu'à fin août aux mêmes tarifs que le bassin de Val-de-Virvée, tandis que le nouveau centre aquatique L'Hippocampe saura ravir les amateurs de nage avec ses 3 bassins et de détente avec son espace bien-être. De quoi redonner le sourire aux baigneurs, en attendant une réouverture de la piscine en 2024.



# A l'Hippocampe, les pieds dans l'eau ...

Au terme de mois de chantiers et d'années de patience, le centre aquatique l'Hippocampe est sorti de terre à Saint-André de Cubzac et a déjà reçu ses premiers baigneurs depuis son ouverture le 18 avril dernier. Ce complexe, moderne, à l'offre variée, a pour objectif de ravir les différents besoins des nageurs amateurs, et de permettre l'apprentissage de la natation aux enfants du territoire.

En projet depuis des années, le centre aquatique du Grand Cubzaguais, l'Hippocampe, a ouvert ses portes au public le 18 d'avril 2023. Sorti de terre au sein du Parc d'Aquitaine, le complexe couvert de 3 200m<sup>2</sup> est équipé pour recevoir jusqu'à 600 visiteurs simultanément. Dans ce nouvel équipement le dicton « heureux comme un poisson dans l'eau » ne fait aucun doute, en passant pour la première fois les portes de L'Hippocampe, les habitants s'y sentiront dans leur élément. Ici la lumière et l'eau ne forment qu'un, pour le plus grand bonheur des baigneurs.

Avec près de 13 millions d'euros investis et le travail minutieux des 200 ouvriers s'étant succédés sur le chantier, l'offre du centre est plus que conséquente. La pièce principale, entourée de grandes baies vitrées avec vue sur des espaces verts extérieurs, se compose d'un bassin sportif de six couloirs (25 mètres de long), d'un bassin d'apprentissage pour les enfants, d'un bassin ludique avec jeux et jets d'eau, ainsi que d'une pataugeoire. Les piscines sont entièrement en inox. A l'écart, l'espace bien-être constituera la zone relaxante pour se couper du monde. Au programme de cet espace : un hammam, un sauna, une douche sensorielle massante et une banquette chauffante.

## De l'hippodrome à l'hippocampe

Après un appel à la population en septembre 2022, c'est « L'Hippocampe » qui fut choisi parmi 500 réponses pour devenir le nom du centre aquatique. Mais à quoi fait-il référence ? Tout simplement à l'ancien hippodrome de La Garosse, qui se trouvait sur l'emplacement du futur centre et qui a rassemblé et passionné les foules des années 1950 à 1990. Un clin d'œil à l'histoire locale donc : puisque les chevaux d'hier laissent désormais place à cet animal chéri des enfants que l'on surnomme « cheval de mer ».



# les tarifs & horaires de l'Hippocampe ...

Espace aquatique	résident	non résident
Entrée adulte (+16 ans)	4,80 €	6,00 €
Entrée enfant (3 à 16 ans)	3,40 €	4,20 €
Entrée bébé moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
Pass famille (2 enfants + 2 adultes)	14,40 €	18,00 €
Entrée famille supplémentaire	3,00 €	3,80 €
Carte 12 entrées adulte (+16 ans)	52,80 €	66,00 €
Carte 12 entrées enfants (3 à 16 ans)	37,00 €	46,20 €
Espace bien-être + aquatique (à partir de 18 ans)	résident	non résident
Entrée adulte	11,80 €	14,80 €
Carte 12 entrées adultes	130,10 €	162,60 €
Abonnement trimestriel	260,20 €	325,20 €
Abonnement annuel	520,40 €	650,40 €
Activités aquatiques (+18 ans)	résident	non résident
Séance activité Aqua (Aquatonic etc...)	12,00 €	15,00 €
Carte 12 séances activité Aqua (valable 1 an)	132,00 €	165,00 €
Carte 36 séances activité Aqua (valable 1 an)	356,40 €	445,50 €
Séance activité AquaBike	15,60 €	19,60 €
Carte 12 séances activité AquaBike (valable 1 an)	171,60 €	214,50 €
Carte 36 séances activité AquaBike (valable 1 an)	463,30 €	579,20 €
Séance Bébé Nageur ou Jardin d'Eveil (30 min)	15,60 €	19,60 €
Abonnement trimestriel Bébé Nageur ou Jardin d'Eveil (1x30 min/semaine)	171,60 €	214,50 €
Formule anniversaire (10 enfants)	114,00 €	142,50 €
Apprentissage	résident	non résident
École de natation enfant (1 cours hebdo de septembre à juin hors vacances)	299,00 €	374,00 €
École de natation enfant supplémentaire	239,00 €	299,00 €
École de natation adulte (trimestre - 1 cours hebdo hors vacances)	121,00 €	151,00 €
Stage de natation (5 séances pendant les vacances)	72,00 €	89,00 €

	Période scolaire	Petites vacances	Grandes vacances
LUNDI	12h-14h • 16h45-19h30	10h-13h30 • 14h30-19h30	10h-13h30 • 14h30-20h
MARDI	7h30-9h • 12h-14h • 16h45-19h30	7h30-9h • 10h-13h30 • 14h30-19h30	10h-13h30 • 14h30-20h
MERCREDI	10h-19h30	10h-13h30 • 14h30-19h30	10h-13h30 • 14h30-20h
JEUDI	12h-14h • 16h45-19h30	10h-13h30 • 14h30-19h30	10h-13h30 • 14h30-20h
VENDREDI	12h-21h30	10h-13h30 • 14h30-21h30	10h-13h30 • 14h30-21h30
SAMEDI	10h-13h • 14h30-19h	10h-13h • 14h30-19h	10h-13h30 • 14h30-19h
DIMANCHE/FÉRIÉ	10h-13h • 14h30-19h	10h-13h • 14h30-19h	10h-13h30 • 14h30-19h

Réservez  
en ligne!

# Les Anim'été

ANIMATIONS ESTIVALES DU GRAND CUBZAGUAIS

## PROGRAMME D'ACTIVITÉS JUILLET & AOÛT 2023

INITIATIONS SPORTIVES - PISCINE - BABY GYM - BELOTE  
RANDONNÉES - BADMINTON - ESCAPE GAME  
TAEKWONDO - CAMION DES SPORTS - GUINGUETTE  
+ VAL-DE-VIRVÉE PLAGE...

**GRAND  
CUBZAGUAIS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

infos & réservations

<http://animete.grand-cubzaguais.fr>



## Dernière minute...

### Compte rendu du Tournoi Senior 2023 Association Gauriaguet Tennis Club -Val de Virvée (AGTC) (140 inscrits)

Pour cette 6ème édition du tournoi de l'association Gauriaguet Tennis Club, durant 18 jours 140 joueurs de 36 clubs se sont affrontés sur nos différents tableaux, c'est une progression comparée au tournoi organisé l'an dernier. Le juge arbitre Guillaume Chiron supplée par Armand Lethuillier, Stéphanie Martin, Felix Gaudrie, Christophe François et Sandra Menaird ont dû faire avec un temps capricieux, mais aidé par les associations de tennis aux alentours qui ont prêté leurs installations, ils ont pu quasiment tout finir à temps. Les finales jouées le samedi 13 mai se sont disputées toute la journée autour d'une dernière grillade, finalisant une très belle quinzaine festive et conviviale.

"Ça a sûrement été l'édition la plus compliquée à cause de la météo capricieuse, en plus du grand nombre d'inscrits. On était les premiers surpris par le nombre, mais maintenant qu'on a pris en expérience pour organiser, et gérer les problèmes de dernières minutes, ensemble on s'en est sorti."

"Même si c'est très usant pour tout le monde, c'est un grand plaisir de voir autant de joueurs revenir ici, tout le monde joue le jeu et ça permet d'avoir une quinzaine vraiment sympa. Pour un petit club comme nous, c'est un moment important de la saison"

Felix Gaudrie trésorier et communiquant du club



## Repas des aînés 2023

Formulaire au dos

La commune souhaite inviter les plus anciens de ses administrés à participer à un moment convivial autour d'un déjeuner avec spectacle le dimanche 8 octobre 2023, 12h00 au Domaine de la Saye à Cavignac.



Cette année, un spectacle de cabaret vous sera proposé après le repas.

Aussi, si vous avez 60 ans et plus vous trouverez au dos de cette page un bulletin d'inscription. Nous vous remercions de retourner le coupon-réponse avant le vendredi 15 septembre 2023, délai de rigueur, à la Mairie de VAL-DE-VIRVÉE.

Les personnes ayant des problèmes de transport peuvent contacter la mairie.

## ALERTE SMS

Le service d'alerte SMS est actif sur la commune. Cet outil simple d'utilisation vous permet d'être au plus près de la vie de votre commune. Si vous souhaitez recevoir les alertes merci de bien vouloir consulter :

[www.valdevirvee.fr/alertes.html](http://www.valdevirvee.fr/alertes.html)

Informations, actualités et animation, vous trouverez toutes ces informations sur :

- Le site internet de la commune, [www.valdevirvee.fr](http://www.valdevirvee.fr)
- La page facebook de la commune : [www.facebook.com/valdevirvee](http://www.facebook.com/valdevirvee)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la traditionnelle rencontre annuelle des plus anciens des habitants de la commune, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal ont le plaisir d'inviter les personnes nées avant le 31 décembre 1963 au repas des Aînés pour un déjeuner spectacle le :

**Dimanche 8 octobre 2023 à 12h00**

Au DOMAINE DE LA SAYE- 518 Route de la Salle 33 620 CAVIGNAC.

Nous vous remercions de retourner le coupon-réponse avant le **vendredi 15 septembre 2023** délai de rigueur, à la Mairie de VAL-DE-VIRVÉE.

Dans l'attente de vous rencontrer,

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire de VAL-DE-VIRVÉE  
**Christophe MARTIAL**

✂-----

### COUPON RÉPONSE

**Nom :** ..... **Prénom :** ..... **Date de naissance :** .....

Participera

Ne participera pas

**Conjoint Nom :** ..... **Prénom :** ..... **Date de naissance :** .....

Participera

Ne participera pas

#### Parents ou amis\*

Noms et Prénoms :

**Date de Mariage :** .....

\* Si des amis ou membres de votre famille veulent vous accompagner, le prix du repas est fixé à 70 € par convive, le règlement doit être joint à l'inscription.

**Cependant la priorité est donnée aux habitants de la commune. La validation des inscriptions des habitants domiciliés hors commune sera effectuée en fonction des places disponibles.**



Au moment où nous rédigeons ces articles, nous ne connaissons pas la date de parution du magazine municipal. Pour la compréhension de tous, nous les avons communiqués à la municipalité, conformément à sa demande, le 4 Mai 2023.

## Résultats financiers 2022

Comme chaque année, le premier trimestre amène les résultats financiers de la commune.

Lors du vote du budget, l'annonce d'une année 2022 difficile prévoyait un excédent de fonctionnement de l'ordre de 10 000 € et dans le même temps une promesse d'investissement de + de 2 millions d'euros.

A l'heure du bilan, les investissements **ne sont réalisés qu'à moitié** et la section de fonctionnement, quant à elle, fait apparaître un résultat définitif de **4 000%** supérieur au prévisionnel soit 400 000€.

La « cagnotte » de la commune (en termes administratifs -> les excédents) a ainsi augmenté de 400 000 € pour atteindre à ce jour les presque 3 millions d'euros.

Doit-on se réjouir de ce bilan ou s'interroger sur l'utilisation (ou la non-utilisation) de l'argent du contribuable ?

Le rôle d'une commune est bien de gérer les affaires d'intérêt communal, de répondre aux besoins de services publics de leurs administrés, de mettre en œuvre les moyens d'améliorer le cadre de vie de la population et de lever l'impôt nécessaire.

De plus, en ce début d'année, la majorité a choisi de placer 450 000 € sur un compte rémunéré.

450 000 € d'argent public bloqué qui aurait pu permettre de porter de nouveaux projets, de créer un budget participatif ou pourquoi pas, **diminuer la fiscalité.**

Au moment du vote du budget 2022, nous nous interrogeons sur ce prévisionnel : un excédent très bas,

trop bas par rapport aux années précédentes et un niveau d'investissement trop fort, beaucoup trop important pour qu'il puisse être réalisé.

Nous avons aussi dit que tout cela manquait de clarté, de réalisme et de sincérité. Nous avons dit qu'il y avait beaucoup d'affichage et qu'il manquait d'ambition. Qu'il n'y avait rien sur la transition environnementale, rien sur le monde associatif et culturel, rien sur la solidarité.

## Et bien, nous avons vu clair !

Nous pensons qu'il existe une autre voie, que les habitants de la commune de VAL-DE-VIRVÉE attendent : des équipements structurants, de nouveaux services et une ambition pour cette commune. Ce ne fut pas le cas en 2022 et ce ne sera pas le cas en 2023

## Et en 2023 ....

Le budget 2023 ressemble à celui de 2022 et il amènera les mêmes résultats !

Nous avons été attentifs aux données prévisionnelles et qui ressemblent à celle de l'année dernière :

Sur les dépenses, de fortes augmentations sur l'électricité (coefficient multiplicateur de 1,68 par rapport à 2022), sur le gaz (coefficient multiplicateur de 1,85 par rapport à 2022), une maîtrise de la masse salariale, mais rien sur l'inflation qui pourrait atteindre plus de 10% dans les prochains mois, ...

Sur les recettes, une augmentation de 7% des bases donc une augmentation des impôts, et une légère augmentation des aides de l'Etat mais bien inférieure à l'inflation.

Pourtant, tout le monde pense que 2023 sera difficile, que les charges des communes comme celles des ménages seront en forte progression. Les habitants de la commune regardent

leur porte monnaie, ils voient leurs fins de mois difficiles, ils mesurent les conséquences de l'inflation et de l'augmentations des prix.

Leur pouvoir d'achat diminue mais les résultats prévisionnels de la commune pour 2023 seront meilleurs que les prévisionnels de 2022 !

Et bien, nous ne comprenons pas ! Enfin si, nous voyons bien, une fois de plus, **que cela manque de sincérité, de transparence et de réalisme.** Et nous ne sommes pas dupes, au moment des comptes, nous verrons que le résultat 2023 sera 6 à 8 fois plus important !

Sur l'investissement, comme l'année dernière, la commune pourrait investir 2 millions €, et comme l'année dernière, **ce ne sera pas le cas.**

Et en supposant, que ce qui est affiché soit réalisé, quelle en serait les conséquences ?

Avec si peu de résultat prévisionnel et un investissement prévisionnel aussi important, au bout de 2 ans, la

**"cagnotte" serait totalement dépensée !**

Sur la fiscalité enfin, même si nous avons voté pour, nous avons interrogé sans réponse :

- Pourquoi ne pas arrêter le lissage des taux au moment où la commune possède une "cagnotte" importante et **ainsi stabiliser les impôts ?**

- Pourquoi ne pas réfléchir sur le taux de la Taxe d'habitation des résidences secondaires ?

Les prévisions qui nous ont été présentées ne sont pas réalistes, elles ne sont pas sincères et surtout elles ne prennent pas en compte ce qui s'est fait depuis 7 ans.

En termes d'importance, selon sa population, VAL-DE-VIRVÉE est la 2<sup>ème</sup> collectivité de la Communauté de Communes. Lors de sa création, VAL-DE-VIRVÉE – Commune Nouvelle était porteuse d'une ambition à cette hauteur.

Aujourd'hui nous attendons toujours le cap pour l'atteindre !

# Informations Utiles

## Maison France Service du Grand Cubzaguais

### Permanences

- Lundi : 08h30-18h00
- Mardi : 08h30-18h00
- Mercredi: 08h30-18h00
- Jeudi : 08h30-18h00
- Vendredi : 08h30-18h00

365 avenue Boucicaut  
33240 Saint-André-de-Cubzac  
Téléphone: 05 57 43 96 37  
Email: msp@grand-cubzaguais.fr

## Numéros d'urgence

Pompiers :	18
SAMU :	15
Gendarmerie :	17 ou 05 57 94 05 60
Centre Anti-Poison :	05 56 96 40 80
SOS Médecin :	05 56 44 74 74
Pharmacie de garde :	3237
Enfance maltraitée :	119
Violence Femmes Info :	3919 ou SMS au 114
Protection et assistance aux personnes âgées :	0800 020 528

**BIENTÔT  
16 ANS !  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT**



**JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

